

BAHREÏN – 5 avril 2015

Taimoor Karimi

Arrêté et expulsable à la suite du retrait de sa nationalité



Le 5 avril 2015, Taimoor Karimi a été arrêté à la sortie de l'audience d'appel de son expulsion après la révocation de sa nationalité, devenue effective depuis 2012. Son procès a été reporté au 6 mai, mais un policier a saisi son permis de conduire et il lui a été demandé de payer une amende de BHD100, un montant qu'il n'avait pas. A la suite de son arrestation, il a été détenu pendant 5 heures sans pouvoir contacter ses proches.

Les forces de sécurité ont tenté à deux reprises de s'emparer de Karimi à la prison de Jaw, mais n'ont pas pu y parvenir en raison de problèmes administratifs. Taimoor Karimi a donc été ramené à la Direction des passeports et de résidence. Il a dû passer une journée complète entre les centres de détention, puis il a finalement été replacé à la prison de Jaw où il a été autorisé à appeler sa famille. Il a été détenu dans la cellule réservée aux étrangers et écarté de celles où sont détenus les Bahreïnais. Après une nuit en prison, sa famille a payé l'amende, le 6 avril, mais il n'a pas été libéré avant qu'un de ses parents ne se porte garant pour lui.

Taimoor Karimi, qui est à présent apatride, se trouve sur l'île sans la licence de résidence que tout étranger au-delà de 16 ans doit posséder pour vivre au Bahreïn. Il enfreint donc la loi concernant l'asile et l'immigration et peut être expulsé à tout moment du pays.

Avocat respecté, Taimoor Karimi s'est vu retirer sa licence d'exercer après la perte de sa nationalité. Ses comptes en banque ont également été fermés et il lui est même impossible de changer la propriété de ses biens, si bien qu'il ne peut plus subvenir à ses besoins ou à ceux de sa famille. Avant de découvrir son nom sur la liste, il n'était au courant d'aucune procédure judiciaire à son encontre et n'a pas été formellement averti de la décision.

Taimoor Karimi avait été précédemment arrêté en mars 2011 lors de l'état d'urgence déclaré pendant la répression des manifestations pro-démocratie. Comme la majorité des « sans-nationalités » du Bahreïn, Taimoor Karimi appartient à la majorité chiite, dans un pays où la monarchie sunnite est accusée d'exercer une discrimination systématique envers les chiites.

Depuis 2012, le gouvernement du Bahreïn publie des listes de personnes à qui il retire la nationalité bahreïnienne, invoquant des motifs flous tels que « la sécurité nationale ». Les lois de citoyenneté du pays ont même été modifiées en 2014 à cette fin : le gouvernement peut priver de citoyenneté ceux qui sont défaillants dans leur « devoir de loyauté » au régime. Le *Bahrain Center for Human Rights* (BCHR) a condamné le ciblage et le harcèlement permanents des militants dont la citoyenneté a été révoquée illégalement par les autorités.